Ifrée
Institut de formation et de recherche en éducation à l'environnement

RAPPORT FINANCIER

2018

Sommaire

COMPTES ANNUELS — ANNEE 2018

Bilan 1

Compte de résultat 3

Compte de résultat par action 5

Annexe 7

Soldes intermédiaires de gestion 16

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES — ANNEE 2018

Rapport sur les comptes annuels 17

Rapport spécial 21

Tableau des conventions réglementées 23

Association IFREE

COMPTES ANNUELS au 31 décembre 2018

BILAN ACTIF

	Brut	Amort./Provis.	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets, licences, logiciels	17 705,92	14 294,22	3 411,70	5 289,70
Autres immobilisations incorporelles	52 012,00	50 356,33	1 655,67	6 018,01
Immobilisations corporelles				
Constructions	27 415,04	23 760,76	3 654,28	4 232,64
Autres immobilisations corporelles	256 161,32	249 558,33	6 602,99	3 472,42
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés	30,49		30,49	30,49
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	**353 324,77**	**337 969,64**	**15 355,13**	**19 043,26**
ACTIF CIRCULANT				
Avances et acomptes versés	1 203,56		1 203,56	605,71
Créances				
Usagers et comptes rattachés	100 769,78		100 769,78	69 883,51
Autres créances	163 904,94		163 904,94	216 651,62
Valeurs mobilières de placement	10 000,00		10 000,00	10 000,00
Disponibilités	145 308,15		145 308,15	174 054,70
Charges constatées d'avance	2 392,16		2 392,16	2 289,48
TOTAL ACTIF CIRCULANT	**423 578,59**		**423 578,59**	**473 485,02**
TOTAL ACTIF	**776 903,36**	**337 969,64**	**438 933,72**	**492 528,28**

BILAN PASSIF

	Net au 31/12/2018	Net au 31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES		
Fonds propres		
Fonds associatifs sans droit de reprise	561 894,88	561 894,88
Report à nouveau	-307 233,38	-316 855,52
Résultat net comptable de l'exercice	***-20 284,54***	***9 622,14***
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES	**234 376,96**	**254 661,50**
PROVISIONS		
Provisions pour charges	73 866,00	65 994,00
TOTAL PROVISIONS	**73 866,00**	**65 994,00**
DETTES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	62 001,08	53 049,00
Dettes fiscales et sociales	34 129,88	44 483,30
Autres dettes		32,00
COMPTES DE REGULARISATION		
Produits constatés d'avance	34 559,80	74 308,48
TOTAL DETTES (1)	**130 690,76**	**171 872,78**
TOTAL PASSIF	**438 933,72**	**492 528,28**
(1) Dont à moins d'un an	*130 690,76*	*171 872,78*

COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/01/2018 au 31/12/2018 (12 mois)	Du 01/01/2017 au 31/12/2017 (12 mois)	Variation Montant	Variation %
Produits de fonctionnement				
Ventes de marchandises				
Services financés par les usagers	234 279,27	210 785,17	*23 494,10*	*11,15*
Autres produits de fonctionnement				
Subventions de fonctionnement	603 359,12	660 985,59	*-57 626,47*	*-8,72*
Reprises/Amort. et Provis. transferts de charge	14 448,31	5 078,23	*9 370,08*	*184,51*
Total des produits de fonctionnement	**852 086,70**	**876 848,99**	***-24 762,29***	***-2,82***
Charges de fonctionnement				
Autres achats et charges externes	236 035,09	230 547,72	*5 487,37*	*2,38*
Impôts, taxes et versements assimilés	28 520,04	30 811,38	*-2 291,34*	*-7,44*
Salaires et traitements	412 360,11	416 301,81	*-3 941,70*	*-0,95*
Charges sociales	180 558,81	181 521,35	*-962,54*	*-0,53*
Dotations aux amortissements sur immobilisatio	9 146,95	8 305,20	*841,75*	*10,14*
Dotations aux provisions pour risques et charges	7 872,00	7 480,00	*392,00*	*5,24*
Total des charges de fonctionnement	**874 493,00**	**874 967,46**	***-474,46***	***-0,05***
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**-22 406,30**	**1 881,53**	***-24 287,83***	
Produits financiers				
Produits des autres val. mob. et créances de l'ac	150,00	160,00	*-10,00*	*-6,25*
Autres intérêts et produits assimilés	817,04	1 085,50	*-268,46*	*-24,73*
Total des produits financiers	**967,04**	**1 245,50**	***-278,46***	***-22,36***
RÉSULTAT FINANCIER	**967,04**	**1 245,50**	***-278,46***	***-22,36***
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**-21 439,26**	**3 127,03**	***-24 566,29***	

COMPTE DE RÉSULTAT

	Du 01/01/2018 au 31/12/2018 (12 mois)	Du 01/01/2017 au 31/12/2017 (12 mois)	Variation Montant	Variation %
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**-21 439,26**	**3 127,03**	***-24 566,29***	
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	1 760,08	6 734,71	*-4 974,63*	*-73,87*
Total des produits exceptionnels	**1 760,08**	**6 734,71**	***-4 974,63***	***-73,87***
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérat.de gestion	539,36	109,60	*429,76*	*392,12*
Total des charges exceptionnelles	**539,36**	**109,60**	***429,76***	***392,12***
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	**1 220,72**	**6 625,11**	***-5 404,39***	***-81,57***
Impôts sur les bénéfices	66,00	130,00	*-64,00*	*-49,23*
TOTAL DES PRODUITS	**854 813,82**	**884 829,20**	***-30 015,38***	***-3,39***
TOTAL DES CHARGES	**875 098,36**	**875 207,06**	***-108,70***	***-0,01***
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**-20 284,54**	**9 622,14**	***-29 906,68***	***-310,81***

COMPTE DE RESULTAT (structure - programme d'actions)

	2018	2017	Montant
CHARGES			
Fournitures administratives et entretien	8 190,36	3 189,04	5 001,32
Locations bureaux, salles + matériel	17 390,40	13 268,14	4 122,26
Parutions imprimerie/repro. sous-traitance	4 680,18	4 291,07	389,11
Entretien/maintenance locaux, véh., mat.	11 372,32	3 466,80	7 905,52
Assurance	2 987,47	3 889,52	-902,05
Documentation , études et recherches	641,89	4 596,06	-3 954,17
Honoraires/formation continue	17 383,86	18 637,52	-1 253,66
Déplacements, restauration salariés	14 063,77	10 389,16	3 674,61
Frais postaux	2 326,43	2 623,38	-296,95
Frais téléphonique et Internet	3 854,03	8 543,84	-4 689,81
Services bancaires + divers	887,18	960,82	-73,64
Frais de structure	**83 777,89**	**73 855,35**	9 922,54
Fourn adm. doc. affr. tél. Internet	5 609,81	10 167,22	-4 557,41
Locations salles et matériel	12 260,01	20 123,78	-7 863,77
Prestations (impression, repro, études, …)	3 983,63	33 841,36	-29 857,73
Prestations partenariales et autres	86 871,24	48 948,57	37 922,67
Déplacements, restauration	42 576,51	43 611,44	-1 034,93
Assurance	956,00		956,00
Frais directs sur actions	**152 257,20**	**156 692,37**	-4 436,14
Appointements	412 360,11	416 301,81	-3 941,70
Charges sociales	180 558,81	181 521,35	-962,54
Impôts et taxes	28 586,04	30 941,38	-2 355,34
Frais de Personnel	**621 504,96**	**628 764,54**	-7 259,58
Pertes de change			0,00
Droits d'auteur			0,00
Autres charges	**0,00**	**0,00**	0,00
Charges except./opération de gestion	28,46	9,60	18,86
Charges except./ex. antérieur	510,90	100,00	410,90
Charges exceptionnelles	**539,36**	**109,60**	429,76
Dotation aux amort. immo. incorporelles	6 240,36	5 777,64	462,72
Dotation aux amort. immo. corporelles	2 906,59	2 527,56	379,03
Dotation aux provisions p/ exploitation	7 872,00	7 480,00	392,00
Dotation aux amortissements et aux prov.	**17 018,95**	**15 785,20**	1 233,75
TOTAL DES CHARGES	**875 098,36**	**875 207,06**	-109,67

COMPTE DE RESULTAT (structure - programme d'actions)

	2018	2017	Montant
PRODUITS			
Documents pédagogiques	0,00	0,00	0,00
Vente de marchandises	**0,00**	**0,00**	0,00
Formations inscriptions stagiaires	64 511,00	45 110,00	19 401,00
Formations spécifiques	57 916,27	101 518,79	-43 602,52
Accompagnement	111 852,00	64 156,38	47 695,62
Production vendue	**234 279,27**	**210 785,17**	23 494,10
Fonctionnement structurel		228 000,00	-228 000,00
Actions :	603 359,12		
Axe 1 : consolider les compétences des acteurs relais en EE et au DD	191 785,05	161 289,61	30 495,44
Axe 2 : accompagner les démarches de développement durable	384 663,60	242 676,81	141 986,79
Axe 3 : développer la production de ressources pédagogiques	23 910,47	21 910,90	1 999,57
Axe 4 : contribuer à développer la recherche des pratiques EE et DD	3 000,00	7 108,27	-4 108,27
Conventions de partenariat	**603 359,12**	**660 985,59**	-57 626,47
Reprise sur provisions			0,00
Produit divers de gestion	150,00		150,00
Transfert de charges	14 448,31	5 078,23	9 370,08
Autres produits	**14 598,31**	**5 078,23**	9 520,08
Autres produits financiers	817,04	1 245,50	-428,46
Produits financiers	**817,04**	**1 245,50**	-428,46
Produit except./op. gestion	45,02	114,83	-69,81
Produits sur exercices antérieurs	1 715,06	6 619,88	-4 904,82
Produits exceptionnels	**1 760,08**	**6 734,71**	-4 974,63
TOTAL DES PRODUITS	**854 813,82**	**884 829,20**	-30 015,38
RESULTAT DE L'EXERCICE	**-20 284,54**	**9 622,14**	-29 906,68

ANNEXES

ANNEXE

INTRODUCTION

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2018, dont le total est de 438.933,72 Euros et au compte de résultat de l'exercice, dont le total des produits est de 875.098,36 Euros et dégageant un déficit de 20.284,54 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er Janvier 2018 au 31 décembre 2018.

Les notes ou les tableaux ci-après font partie des comptes annuels.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes ont été arrêtés en application des principes comptables du PCG, article 120-1 à 120-4 :

- Image fidèle, comparabilité et continuité de l'activité,
- Régularité, sincérité et importance relative,
- Prudence,
- Permanence des méthodes.

et conformément aux dispositions du plan comptable général tenant compte des spécificités applicables aux associations.
L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et les méthodes d'évaluation ci-après décrits ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

Valeurs immobilisées

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.
L'amortissement économique a été calculé sur la durée normale d'utilisation des biens selon le mode linéaire.
Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.
Les éléments de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subventions

Les subventions sont enregistrées quand elles ont été notifiées à l'association.

1-Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement affectées à un actif immobilisé renouvelable par l'association sont enregistrées en fonds associatifs. De plus, elles ne font pas l'objet d'un amortissement.

Par convention, et en l'absence de précisions sur les modalités de répartition d'une subvention, elle est comptabilisée en :
- subvention d'investissement pour la partie imputable aux investissements;
- subvention d'exploitation pour la partie imputable aux charges de fonctionnement.

Au 31 décembre 2018, il n'y a pas eu de nouvelles subventions d'investissement reçues.

ANNEXE

2- Subventions d'exploitation

Lorsqu'une subvention d'exploitation inscrite, au cours de l'exercice, au compte de résultat dans les produits n'a pas pu être utilisée en totalité au cours de l'exercice, l'engagement d'emploi pris par l'association envers le tiers extérieur est inscrit en charges sous la rubrique "engagements à réaliser sur subventions attribuées" et au passif du bilan sous la rubrique "fonds dédiés sur subventions de fonctionnement". Les sommes inscrites sous la rubrique "fonds dédiés" sont ensuite reprises au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte "report des ressources non utilisées des exercices antérieurs".

Pour le traitement des subventions d'exploitation accordées sur plusieurs exercices, la partie de la subvention non consommée à la date de clôture de l'exercice est enregistrée en "produits constatés d'avance".

Au 31 décembre 2018, les fonds dédiés s'élèvent à 0 € au bilan et les produits constatés d'avance s'élèvent à 31.269,93 € au titre des subventions.

Soutien du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine

Dans le cadre de la convention n°2017/RALPC-P-BE-171 entre l'association et la Région du 19 janvier 2018, une subvention annuelle révisable de 380.000 € a été accordée à l'association au titre de la politique régionale en faveur de l'Education Nature Environnement pour un Développement Soutenable dans le cadre d'un programme d'actions d'intérêt général. Il est fait référence dans ladite convention à un budget prévisionnel global de coût de 920.000 € pour l'association.

Les modalités de paiement sont les suivantes :
" -un premier acompte de 40% à la signature de la convention, un complément de 40% sur présentation d'un décompte de dépenses au moins égal à 40% de la dépense prévisionnelle subventionnable,
-le solde égal à 20% de l'aide régionale sur présentation des comptes de l'organisme signés par le Président de l'organisme et destinés au seul ordonnateur."

Les dépenses globales réellement engagées par l'association (875.098 € en 2018) étant inférieures aux dépenses prévisionnelles (920.000 €), le montant de cette subvention régionale a été ramené à la somme de 361.453 € comptabilisés en produits dans les comptes annuels de l'exercice 2018 de l'association..

Rémunérations des cadres dirigeants bénévoles et salariés

Les rémunérations versées au trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs avantages en nature s'élèvent à 58.386 € bruts pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. Les membres de la gouvernance de l'association ne perçoivent pas d'indemnités.

AUTRES INFORMATIONS

Contributions volontaires en nature

Depuis septembre 2006, le Rectorat de l'Académie de Poitiers a ouvert un service éducatif au sein de l'Ifrée à raison de trois heures hebdomadaires réalisées par un professeur. Ce service a été opérationnel sur l'exercice 2018.

Cette mise à disposition gratuite de personnel est évaluée à 5.000 € sur l'exercice.

Effectifs

Au 31 décembre 2018 : 11 CDI et 0 CDD
Au 31 décembre 2017 : 11 CDI et 0 CDD

Engagement de retraite

Le montant total de la dette actuarielle des indemnités de fin de carrière dûes aux salariés au 31 décembre 2018 représente un montant de 156.804 € (dont 73.866 € pour les indemnités dûes dans les 10 prochaines années et faisant l'objet d'une provision comptable).

L'association a décidé au cours de l'exercice 2017 de provisionner dans ses comptes les IFC. Par dérogation à la méthode préférentielle qui consiste à provisionner la totalité de l'engagement de retraite dans l'association, il a été décidé de provisionner une partie de ces engagements, soit la somme de 73.866 € au 31 décembre 2018, correspondant aux indemnités prévisionnelles dues au cours des 10 prochaines années.

ANNEXE

Il a en effet été estimé que le principe d'image fidèle pour les comptes annuels était plus approprié dans ce cas en retenant une provision IFC limitée à l'horizon 10 ans, sachant qu'il demeure une incertitude sur le passif de cet engagement au delà de 10 ans, ainsi que sur la projection économique et financière de l'association au delà de cette période.

Elle a été calculée en retenant les éléments suivants :

- Taux d'actualisation : 1.50 %
- Augmentation annuelle des salaires : 2 % constant
- Age de départ prévu : 62 ans à l'initiative du salarié
- Taux de rotation : 2 % constant pour le personnel non cadre
- Taux de rotation : 1 % constant pour le personnel cadre
- Table de mortalité retenue : TV 88/90
- Méthode de calcul : méthode rétrospective prorata temporis.
- Convention collective : animation

Information sur les honoraires de commissariat aux comptes :

Au titre du contrôle légal des comptes : 4.792 €

ANNEXE

ÉTAT DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations Acquisitions	Cessions ou mises au rebut	Virement poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Autres postes	69 717,92				69 717,92
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**69 717,92**				**69 717,92**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Constructions sur sol d'autrui	27 415,04				27 415,04
Installations générales	5 660,64				5 660,64
Matériel de transport	86 792,88				86 792,88
Matériel de bureau et informatique mobilier	159 770,31	5 458,80	1 521,31		163 707,80
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**279 638,87**	**5 458,80**	**1 521,31**		**283 576,36**
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES					
Autres titres	30,49				30,49
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	**30,49**				**30,49**
TOTAL DES IMMOBILISATIONS	**349 387,28**	**5 458,80**	**1 521,31**		**353 324,77**

ANNEXE

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

	Valeur au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur en fin d'exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Autres immobilisations incorporelles	58 410,21	6 240,34		64 650,55
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**58 410,21**	**6 240,34**		**64 650,55**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Construction sur sol d'autrui	23 182,40	578,36		23 760,76
Installations générales	5 660,64			5 660,64
Matériel de transport	86 792,88			86 792,88
Matériel de bureau, informatique et mobilier	156 297,89	2 328,23	1 521,31	157 104,81
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**271 933,81**	**2 906,59**	**1 521,31**	**273 319,09**
TOTAL DES AMORTISSEMENTS	**330 344,02**	**9 146,93**	**1 521,31**	**337 969,64**

Méthodes et durées d'amortissements pratiqués sur les biens neufs :

Poste	Mode d'amortissement	Durée
Autres immobilisations incorporelles :	Consommation temps	de 1 à 4 ans
Construction sur sol d'autrui :	Consommation temps	sur 8 ans
Installations générales :	Consommation temps	sur 5 ans
Matériel de transport :	Consommation temps	sur 4 ans
Matériel de bureau, informatique et mobilier :	Consommation temps	de 3 à 10 ans

ANNEXE

ÉTAT DES PROVISIONS

	Montant au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Autres provisions pour risques et charges	65 994,00	7 872,00		73 866,00
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**65 994,00**	**7 872,00**		**73 866,00**
TOTAL DES CRÉANCES	**65 994,00**	**7 872,00**		**73 866,00**
Dont dotations et reprises d'exploitation		*7 872,00*		

ÉTAT DES ÉCHEANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ÉTAT DES CRÉANCES			
Actif circulant			
Autres créances usagers	100 769,78	100 769,78	
Personnel et comptes rattachés	1 400,00	1 400,00	
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	882,00	882,00	
Etat et collectivité publique - Divers	161 622,94	161 622,94	
Charges constatées d'avance	2 392,16	2 392,16	
TOTAL DES CRÉANCES	**267 066,88**	**267 066,88**	

	Montant brut	A 1 an au plus	A + 1 an, 5 ans au +	A plus de 5 ans
ÉTAT DES DETTES				
Fournisseurs et comptes rattachés	62 001,08	62 001,08		
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	29 683,88	29 683,88		
Etat et autr. collect. publi. - Impôt sur les bénéfices	66,00	66,00		
Etat et autr. collect. publi. - Autr. imp. taxes vers. ass.	4 380,00	4 380,00		
Produits constatés d'avance	34 559,80	34 559,80		
TOTAL DES DETTES	**130 690,76**	**130 690,76**		

ANNEXE

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Créances clients et comptes rattachés	18 522,30
Autres créances	882,00
TOTAL DES PRODUITS A RECEVOIR	**19 404,30**

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	18 599,98
Dettes fiscales et sociales	2 255,41
TOTAL DES CHARGES À PAYER	**20 855,39**

CHARGES ET PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

	Montant
Charges constatées d'avance	
Charges d'exploitation	2 392,16
TOTAL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	**2 392,16**
Produits constatés d'avance	
Produits d'exploitation	34 559,80
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	**34 559,80**

ANNEXE

VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise	561 894,88			561 894,88
Report à nouveau	-316 855,52	9 622,14		-307 233,38
Résultat de l'exercice	9 622,14	-20 284,54	9 622,14	-20 284,54
FONDS PROPRES	**254 661,50**	**-10 662,40**	**9 622,14**	**234 376,96**
VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS	**254 661,50**	**-10 662,40**	**9 622,14**	**234 376,96**

SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION

	Du 01/01/2018 au 31/12/2018 (12 mois)	%	Du 01/01/2017 au 31/12/2017 (12 mois)	%	Du 01/01/2016 au 31/12/2016 (12 mois)	%
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	**837 638**	*100,00*	**871 771**	*100,00*	**875 221**	*100,00*
MARGE TOTALE	**837 638**	*100,00*	**871 771**	*100,00*	**875 221**	*100,00*
Achats fournitures consommables	16 098	*1,92*	19 776	*2,27*	19 774	*2,26*
Autres charges externes	219 937	*26,26*	210 772	*24,18*	234 394	*26,78*
Consommation externe	**236 035**	*28,18*	**230 548**	*26,45*	**254 168**	*29,04*
VALEUR AJOUTÉE	**601 603**	*71,82*	**641 223**	*73,55*	**621 053**	*70,96*
Impôts et taxes	28 520	*3,40*	30 811	*3,53*	29 828	*3,41*
Charges de personnel	592 919	*70,78*	595 772	*68,34*	608 366	*69,51*
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION			**14 639**	*1,68*		
INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION	**-19 836**	*-2,37*			**-17 141**	*-1,96*
Transferts de charges	-14 448	*-1,72*	-3 028	*-0,35*	-28 378	*-3,24*
Dotations aux amortissements	9 147	*1,09*	8 305	*0,95*	9 142	*1,04*
Dotations aux provisions	7 872	*0,94*	7 480	*0,86*		
Autres charges					57	*0,01*
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**-22 406**	*-2,67*	**1 882**	*0,22*	**2 038**	*0,23*
Produits financiers	967	*0,12*	1 246	*0,14*	1 868	*0,21*
Charges financières					-54	*-0,01*
Résultat financier	**967**	*0,12*	**1 246**	*0,14*	**1 815**	*0,21*
RÉSULTAT COURANT	**-21 439**	*-2,56*	**3 127**	*0,36*	**3 852**	*0,44*
Produits exceptionnels	1 760	*0,21*	6 735	*0,77*	6 214	*0,71*
Charges exceptionnelles	-539	*-0,06*	-110	*-0,01*	-1 550	*-0,18*
Résultat exceptionnel	**1 221**	*0,15*	**6 625**	*0,76*	**4 664**	*0,53*
RÉSULTAT DE L'EXERCICE INTERMÉDIAIRE	**-20 219**	*-2,41*	**9 752**	*1,12*	**8 516**	*0,97*
Impôts sur les bénéfices	-66	*-0,01*	-130	*-0,01*	-124	*-0,01*
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**-20 285**	*-2,42*	**9 622**	*1,10*	**8 392**	*0,96*

DUO SOLUTIONS
TALENTS MULTIPLES, CONSEILS UNIQUES.

Commissariat aux comptes
Expertise comptable
Social
Fiscal
Gestion
Formation
Conseil

Associés Poitiers
Anne David
Jean-Paul Deranlot
Franck Fortin
Marielle Gargouil
Michel d'Hérouville
Christine Janet
Nicolas Jarry
Dominique Jourde
Philippe Renouf

Associés autres sites
François-Xavier Andrault
Pascal Angeloni
Karine Avrard
Jean-Luc Bardet
Hélène Braillard
Pascal Da Costa
Philippe Germon
Frédéric Mielcarek
Sylvie Raby
Didier Savattier

Associés service social
Benjamin Bibard
Delphine Lepeigné

● Siège social
16 rue du Pré Médard
BP 25
86281 Saint-Benoît Cedex
Tél : 05 49 88 83 81
Fax : 05 49 55 13 11
www.duo-solutions.fr

DUO SOLUTIONS AUDIT
SARL AU CAPITAL DE 1 000 000 EUROS
388 794 141 RCS POITIERS
CODE NAF 6920 Z
TVA FR 18 388 794 141 00035

ASSOCIATION INSTITUT DE FORMATION ET DE RECHERCHE EN EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT DITE « IFREE »

Siège Social : 405 route Prissé la Charrière
79360 VILLIERS EN BOIS

N° SIRET : 407 706 308 00035
CODE NAF : 8559A

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Aux Membres de l'assemblée générale de l'association IFREE,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association IFREE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

.../...

.../...

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « *Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels* » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Règles et méthodes comptables – Autres informations » de l'annexe des comptes annuels concernant la provision pour engagement de retraite.

IV. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues notamment pour ce qui concerne la comptabilisation des subventions d'exploitation ainsi que des produits issus de l'activité « Formation continue ».

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

.../...

VI. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le bureau.

VII. RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

.../...

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Poitiers, le 4 juin 2019

Pour la SARL DUO SOLUTIONS AUDIT,
Commissaire aux comptes,

Michel d'HEROUVILLE

DUO SOLUTIONS
TALENTS MULTIPLES. CONSEILS UNIQUES.

Commissariat aux comptes
Expertise comptable
Social
Fiscal
Gestion
Formation
Conseil

Associés Poitiers
Anne David
Jean-Paul Deranlot
Franck Fortin
Marielle Gargouil
Michel d'Hérouville
Christine Janet
Nicolas Jarry
Dominique Jourde
Philippe Renouf

Associés autres sites
François-Xavier Andrault
Pascal Angeloni
Karine Avrard
Jean-Luc Bardet
Hélène Braillard
Pascal Da Costa
Philippe Germon
Frédéric Mielcarek
Sylvie Raby
Didier Savattier

Associés service social
Benjamin Bibard
Delphine Lepeigné

● Siège social
16 rue du Pré Médard
BP 25
86281 Saint-Benoît Cedex
Tél : 05 49 88 83 81
Fax : 05 49 55 13 11
www.duo-solutions.fr

DUO SOLUTIONS AUDIT
SARL AU CAPITAL DE 1 000 000 EUROS
388 794 141 RCS POITIERS
CODE NAF 6920 Z
TVA FR 18 388 794 141 00035

ASSOCIATION INSTITUT DE FORMATION ET DE RECHERCHE EN EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT DITE « IFREE »

Siège Social : 405 route Prissé la Charrière
79360 VILLIERS EN BOIS

N° SIRET : 407 706 308 00035
CODE NAF : 8559A

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

REUNION DE L'ORGANE DELIBERANT RELATIVE A L'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Aux Membres de l'assemblée générale de l'association IFREE,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

.../...

.../...

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.

Confère annexe A.

Fait à Poitiers, le 4 juin 2019

Pour la SARL DUO SOLUTIONS AUDIT,
Commissaire aux comptes,

Michel d'HEROUVILLE

TABLEAU DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Conventions conclues au cours de l'exercice 2018

Membres	Membre	Ref	Objet convention	Montant	Date	Produit	Charge	Pièce	Montant versé/perçu
APESA	Membre adhérent	Facture	Publication	5 500,00 €	31/08/18	2 750,00 €		F180805	2 750,00 €
AREC	Membre adhérent	Facture	Evaluation plateforme ENR	10 000,00 €	20/01/18	10 639,60 €		F1811019 F1812077	5 000,00 €
Fédération Régionale des Chasseurs Nouvelle-Aquitaine	Membre adhérent	Facture	Formation	797,08 €	10/12/18	797,08 €		F1812032 F1812033	797,08 €
GRAINE AQUITAINE	Membre adhérent	Facture	Intervention DJEPS	371,60 €	21/03/18	371,60 €		F1803010	371,60 €
GRAINE AQUITAINE	Membre adhérent	Facture	Formation	660,00 €	25/06/18	660,00 €		F1806016	660,00 €
GRAINE POITOU-CHARENTES	Membre fondateur actif	Facture	Formation documentation	75,00 €	28/03/18		75,00 €	201803068	75,00 €
GRAINE POITOU-CHARENTES	Membre fondateur actif	Facture	Formation documentation	75,00 €	13/06/18		75,00 €	201806069	75,00 €
GRAINE POITOU-CHARENTES	Membre fondateur actif	Facture	Formation documentation	75,00 €	02/07/18		75,00 €	201807001	75,00 €
GRAINE POITOU-CHARENTES	Membre fondateur actif	Facture	Formation documentation	75,00 €	30/10/18		75,00 €	201810042	75,00 €
GRAINE POITOU-CHARENTES	Membre fondateur actif	Facture	Formation documentation	40,00 €	07/12/18		40,00 €	201812012	40,00 €
GRAINE POITOU-CHARENTES	Membre fondateur actif	Facture	Formation documentation	46,50 €	11/12/18		46,50 €	201812025	
LPO	Membre adhérent	Facture	Formation	2 640,00 €	19/12/18	2 640,00 €		F1812055	2 640,00 €
ONCFS	Membre adhérent	Facture	Formation outil Bocage	1 650,75 €	25/03/18	1 650,75 €		F1803025	1 650,75 €
ONCFS	Membre adhérent	Facture	Contribution outil SAGIR	8 840,00 €	20/07/18	8 840,00 €		F1807006	8 840,00 €
ONCFS	Membre adhérent	Facture	Plateforme collaborative Bocage	7 000,00 €	24/03/17	3 500,00 €		2017086281	4 900,00 €
ONCFS	Membre adhérent	Facture	Plateforme collaborative Bocage -	2 500,00 €	02/07/18	2 500,00 €		2017086281	2 500,00 €
REGION Nouvelle-Aquitaine	Membre fondateur actif	Subvention	Programme actions 2018	380 000,00 €	11/11/15	381 453,67 €		PBE-171	304 000,00 €

NOTES

405 route de Prissé-la-Charrière | 79360 Villiers-en-Bois | Tél. +33 549 09 64 92
www.ifree.asso.fr

SIRET 407 706 308 00035 - CODE APE 8559A